

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	18	11

Vote
A l'unanimité Abstention : 0 Pour : 29 Contre : 0

Le 26 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 20 septembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 20 septembre 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 18 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	SYLVAIN DELVALLEE
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR		X	BRUNO GUILBERT	EVE	THIERRY		X	BERTRAND RIOULT
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE		X	VICTORIA PACHECO
LEJEUNE	JEAN-MICHEL		X	DOMINIQUE PARA	HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE		X	MARIE CHRISTINE DELATTRE	COMTE	ELENA		X	MARYSE BETOUS
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	FRANCIS DEHAYS	DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND	X			MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	VALERIE FISSET	VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	NATHALIE VALEUX VAN HOVE
PETIT	OLIVIER		X	THIERRY LARIDON	FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**RAPPORT DES ADMINISTRATEURS DE LA COMMUNE DE FRANQUEVILLE-
SAINT-PIERRE AU SEIN DE ROUEN NORMANDIE STATIONNEMENT**

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;
Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 05 mars 2020 et 1er octobre 2020 portant signature d'un contrat de prestations de service et portant prise de participation au sein de la SPL Rouen Normandie ;

Considérant que par délibération en date du 05 mars 2020, le Conseil Municipal avait autorisé la signature d'un contrat de prestations de service avec la société publique et locale (SPL) Rouen Normandie Stationnement intervenant dans le cadre de la délégation de service public pour la Ville de Rouen au titre de l'activité fourrière ;

Considérant que par une seconde délibération en date du 1er octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la prise de participation de la Commune au sein de la SPL Rouen Normandie Stationnement à hauteur de 100 actions au prix nominal unitaire de 1 € (soit 100 €) ;

Considérant que dans ce cadre, le Conseil Municipal a également approuvé la nomination de Madame BETOUS en qualité de représentante de la Commune aux assemblées générales et d'accepter les fonctions de représentation de l'assemblée spéciale qui pourraient lui être confiées au sein du Conseil d'Administration de la SPL ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport des administrateurs de la Ville de Franqueville-Saint-Pierre au sein du Conseil d'Administration de Rouen Normandie Stationnement, présenté au Conseil Municipal du 26 septembre 2024, a pour objet de rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2023.

Ayant entendu l'exposé de Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du rapport joint en annexe de l'administrateur de la SPL Rouen Normandie Stationnement pour l'année 2023.



Pour copie conforme au registre
Le 27 septembre 2024

Le Maire,
Bruno GUILBERT